XIII

AMMIEN 31,16,9 : UNE *RECVSATIO* ?

par François PASCHOUD
Professeur honoraire à l'Université de Genève

SOMMAIRE. — *Une interprétation nouvelle de la phrase conclusive de l'ouvrage historique d'**Ammien Marcellin** a récemment été proposée, puis largement diffusée du fait qu'elle a été adoptée par l'éditeur de la CUF : dans cette phrase,* **stilos** *aurait le sens d'« écrivains ». Cette interprétation éliminerait d'un contexte où il n'a rien à faire un aveu d'infériorité de la part de l'historien. Il est montré par une analyse lexicographique du terme* **stilus** *au **pluriel** et des groupes* **procudere ad** *et* **maiores stilos** *qu'il faut conserver l'interprétation traditionnelle rendant* **stilos** *par « style ». Ammien indique de cette manière que la continuation de son œuvre au-delà de 378 impliquerait de parler de l'empereur vivant, donc de passer du **genre historique** au **panégyrique**, et par conséquent du **style moyen** au **style sublime.** Il exprime cet état de fait, comme d'autres historiens, en invitant d'éventuels successeurs à changer de registre stylistique, tout en affirmant implicitement, sous le masque d'une modestie feinte, conformément au topos de la* **recusatio**, *que ce changement de registre n'entre pas dans ses intentions.*

EPITOME. — *Für den Schlussatz von **Ammianus Marcellinus'** Geschichtswerk wurde vor kurzem eine neue Interpretation vorgeschlagen, die dadurch, dass sie der Herausgeber in der CUF übernommen hat, weit verbreitet worden ist : in diesem Satz hätte* **stilos** *die Bedeutung « Schriftsteller ». Diese Interpretation würde ein Eingeständnis der Unterlegenheit aus einem Kontext entfernen, in den es gar nicht gehört. Durch eine lexikographische Untersuchung des Wortes* **stilus** *im **Plural** und der Junkturen* **procudere ad** *und* **maiores stilos** *wird gezeigt, dass die herkömmliche Interpretation beizubehalten ist, d. h.* **stilos** *gleich « Stil ». Auf dieser Weise drückt Ammian die Tatsache aus, dass eine Weiterführung seines Werkes nach 378 ihn zwingen würde, vom lebenden Kaiser zu sprechen, deswegen von der **Geschichtsschreibung** zur **Panegyrik**, und folglich von der **mittleren** zur **hohen Stilebene** überzugehen. Diese Lage bringt er wie andere Geschichtsschreiber zum Ausdruck indem er mögliche Nachfolger zum Wechsel der Stilebene einlädt, wobei er stillschweigend auch unter der Maske einer angeblichen Bescheidenheit, gemäss dem Topos der* **recusatio**, *behauptet, dass dieser Wechsel der Stilebene nicht in seinen Absichten liegt.*

Dans un récent article, Roger BLOCKLEY a proposé une interprétation nouvelle de la phrase finale de l'œuvre historique d'Ammien [1]. La seconde moitié de cette étude (p. 309-313) est consacrée à souligner l'importance de

1. *Ammianus and Cicero : the Epilogue of the* History *as a Literary Statement*, dans *Phoenix*, 52, 1998, p. 305-314.

l'influence de Cicéron sur le style d'Ammien, ce qui n'est guère nouveau, et n'étonnera personne, puisqu'aussi bien Cicéron formait, avec Salluste, Térence et Virgile la *quadriga* d'Arusianus Messius, le canon des grands auteurs scolaires, révérés et imités aussi bien par les chrétiens que par les païens de l'antiquité tardive, de Lactance à l'auteur de l'*Histoire Auguste* [2]. La première partie, consacrée à Ammien 31,16,9, est plus originale. Blockley ne s'attarde guère (p. 305-307) sur la première phrase *haec ut miles — uel mendacio*, pour laquelle il se borne pour l'essentiel à renvoyer aux commentaires les plus récents [3]. C'est surtout sur les deux dernières lignes qu'il apporte du nouveau (p. 307-309).

Il commence par relever que presque toutes les éditions modernes adoptent sans discussion la correction de Valois *aetate doctrinis<que>*, ou bien celle de Clark *aetate <et> doctrinis*, et propose d'en revenir à la leçon du seul manuscrit porteur de tradition, V. Je me demande si, comme d'autres avant lui, Blockey ne se laisse pas influencer par la ponctuation de Clark, qui voit un *cursus uelox* dans les mots *reliqua potiores* et place par conséquent une virgule après *potiores*. Or on sait que le parti pris de Clark de signaler tous les *cursus* par des virgules peut rendre son texte difficile à comprendre, car il sépare parfois de ce fait des éléments qui vont ensemble. Si l'on supprime la virgule après *potiores*, on peut traduire le texte adopté par Clark *scribant reliqua potiores aetate et doctrinis florentes* par « des personnes plus jeunes en âge et insignes par leur savoir ». En revanche, si l'on adopte le texte de Valois *aetate doctrinisque*, la traduction de Rolfe s'impose : « the rest may be written by abler men, who are in the prime of life and learning » [4]. Il faut cependant reconnaître que, quand bien même le manuscrit V est très mauvais et ne possède par conséquent qu'une autorité douteuse, et que par ailleurs un *et* peut facilement avoir sauté après *aetate*, Blockley a de bons arguments à alléguer pour en revenir au texte de V : *scribant reliqua, potiores aetate, doctrinis florentes*. G. Sabbah a du reste adopté ce texte et l'a traduit ainsi [5] : « Que prennent la suite des écrivains supérieurs par la jeunesse, brillants par la culture. » En recourant à l'asyndète, au chiasme et à deux *cursus plani* [6], Ammien confie ainsi la poursuite de son histoire à des écrivains plus jeunes que lui, en précisant que, pour cette entreprise, une excellente culture est indispensable (une culture aussi bonne que la sienne, faut-il sans doute sous-entendre).

2. Sur la *quadriga* d'Arusianus Messius, cf. Cassiodore, *Excerpta de duobus libris institutionum*, *GL* Keil VII, p. 211, 3 ; les *Exempla elocutionum* d'Arusianus Messius tirés des quatre auteurs canoniques se lisent dans *GL* Keil VII, p. 437-514. Sur Lactance comme *Cicero christianus*, cf. par exemple le *Handbuch der lateinischen Literatur der Antike*, V, p. 381. Sur la forte influence de Cicéron sur l'auteur de l'*Histoire Auguste*, cf. par exemple les renvois dans les index des matières de mon édition de l'*HA* s. u. Cicéron, vol. V 1, CUF, Paris, 1996, p. 329, et V 2, CUF, Paris, 2001, p. 417.

3. Il faut y ajouter maintenant le livre de T. D. Barnes, *Ammianus Marcellinus and the Representation of Historical Reality*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1998. L'index, p. 290, renvoie aux pages où il est question de 31,16,9. J'ai commenté les prises de position sur ce passage de Barnes dans mon compte rendu dans *AntTard*, 7, 1999, p. 353-363, notamment p. 354-355 et 360-361.

4. Dans son édition de la Loeb Classical Library, III (1939), p. 505.

5. *Ammien Marcellin. Histoires. Livres XXIX-XXXI*, CUF, Paris, 1999, p. 159.

6. Blockley parle en fait de trois *cursus plani*, p. 307, n. 14 ; malheureusement pour lui, il se trompe sur la quantité du *i* de *reliqua*, qui est bref, cf. par exemple Ivv. 14,36 *sed reliquos fugienda patrum uestigia ducunt* ; il n'y a donc pas de *cursus* dans *scríbant réliqua*.

Blockley poursuit en affirmant que le retour au texte de V qu'il préconise et le sens nouveau qu'il donne à ce passage, tel qu'il est aussi rendu par Sabbah, élimine une connotation étrangère au contexte, qui serait en revanche implicite avec le texte de Clark tel que traduit par Rolfe : on aurait dans ce cas « the historian humbly confessing his inadequacy ». Cette réinterprétation amène pour finir Blockley à proposer pour la dernière phrase de ce paragraphe une traduction nouvelle (p. 307-308) : il rend en effet *quos id, si libuerit, adgressuros, procudere linguas ad maiores moneo stilos* par « those who, if it should please them, are preparing to approach this task I advise to forge their tongues in accordance with the greater pens ». Il soutient que le sens *stili* = « plumes » [7], donc par métaphore « écrivains », est attesté régulièrement chez Ammien et ailleurs, tandis que le sens *stili* (au pluriel) = style n'existerait pas. G. Sabbah adopte cette interprétation : « Mais quand ils s'attaqueront, s'il leur plaît, à cette tâche, je leur conseille de frapper leur langage au coin des meilleurs auteurs » [8].

À mon avis, la traduction proposée pour *stilos* est fausse. Je pense pouvoir le montrer par un examen lexicographique attentif des mots *procudere linguas ad maiores stilos* et la prise en compte de leur « Sitz im Leben » littéraire et rhétorique. Commençons par *stilus*. Ce lemme n'a pas encore paru dans le *Thesaurus*, et bien des souris changeront de trou avant qu'il soit disponible. Il convient donc, outre les dictionnaires traditionnels, de consulter les CD-Rom de Packard Humanities et de Teubner, ainsi que le fichier du *Thesaurus* [9]. Les ouvrages courants, et notamment l'*Oxford Latin Dictionary*, permettent une première orientation. Au propre, le terme signifie « pieu, piquet », et désigne par association d'idées des objets de forme semblable, la tige d'une plante, celle d'un cadran solaire, le style, c'est-à-dire le poinçon pour écrire ; dans ces acceptions concrètes, le terme s'emploie tout naturellement au singulier comme au pluriel. À partir du sens « style, poinçon pour écrire » se développe un sens figuré : la manière d'écrire, le style. Dans ce sens-là, l'emploi du pluriel est exceptionnel et, de fait, il n'apparaît que chez Apulée, Ammien et Macrobe [10]. Chez Apulée, *stilus* au pluriel apparaît trois fois, dont une fois dans le sens de « poinçon » [11]. Vient ensuite le passage dont Blockley (p. 308, n. 19) prétend qu'il illustre le sens d'« écrivain ». Voici ce texte, *met.* 6,29,3 (il s'agit de

7. Je signale en passant que l'emploi métaphorique de « pen » ou de « plume » est malheureux pour désigner des auteurs anciens, puique ceux-ci ne se servaient pas d'une plume pour écrire.

8. Ouvrage cité à la n. 5, p. 159. Dans la note 590 sur ce passage, p. 294, qui est de G. Sabbah, contrairement à ce que la page de titre suggère, ce dernier commence par exposer l'interprétation traditionnelle de ces mots, puis il cite celle de Blockley, et conclut : « Si l'on suit l'argumentation solide de B. ... ». On regrettera que G. Sabbah n'ait pas jugé nécessaire d'examiner de plus près la suggestion aventurée de Blockley, et qu'il lui accorde ainsi à la légère la caisse de résonance de la CUF.

9. Je remercie Claudia Wick, boursière suisse au *Thesaurus* en 2000-2002 et récemment réengagée dans cette institution, du précieux appui qu'elle m'a fourni pour cette recherche, et d'autres contrôles lexicographiques réalisés à l'aide des moyens disponibles à l'institut munichois.

10. Ce qui, effectivement, établit un lien intéressant entre Apulée et Ammien ; cf. Blockley, cité n. 1, p. 308, n. 19.

11. *Met.* 10,8,2, interprété correctement par l'*OLD*, p. 1820, 2e col., chiffre 3 a, tandis que le nouveau Gaffiot donne un sens faux, sans doute tiré d'une traduction, « bulletin de vote », p. 1500, 1ère col., tout en bas.

l'exploit exceptionnel d'un âne) : *uisetur et in fabulis audietur doctorumque stilis rudis perpetuabitur historia*. Le génitif *doctorum* qui dépend de *stilis* impose le sens « style, manière d'écrire, talent littéraire », puisqu'aussi bien le sens préconisé par Blockley, « les écrivains des doctes », serait dans ce contexte tautologique et même absurde. Ce texte est du reste régulièrement traduit ainsi, et c'est le sens que retient l'*OLD* puisqu'il cite ce passage sous chiffre 4 a « the stylus (as used in literary composition) » ; Blockley aurait eu intérêt à consulter cet instrument de travail. Le troisième passage d'Apulée qui nous intéresse ici est *met*. 8,1,4, très proche du second : il s'agit d'un récit digne d'être mis par écrit, *quae... possint merito doctiores, quibus stilos fortuna subministrat, in historiae specimen chartis inuoluere* ; le contexte derechef montre clairement que, ici, le sens est « les styles des doctes ». Cette brève analyse de l'emploi de *stilus* au pluriel chez Apulée nous permet déjà de taxer de fausses deux affirmations de Blockley, l'une étant que le sens de « style » n'est pas attesté pour *stilus* au pluriel, l'autre qu'Apulée emploie le terme au pluriel *stili* dans le sens d'« écrivain, auteur ». Passons à Macrobe, qui utilise *stilus* au pluriel deux fois, à chaque coup dans le sens de style : *Sat*. 5,1,16 *sunt praeterea stili dicendi duo dispari moralitate diuersi* ; *ibid*. 5,1,20 (à propos de Virgile) : *infra ipsum enim mihi uisum est, si dicerem decem rhetorum... stilos inter se diuersos hunc unum permiscuisse*. J'ai gardé le troisième, Ammien, pour la bonne bouche. Cet historien utilise six fois *stilus* au pluriel, dont deux fois dans le sens de « pieux, piquet » (15,10,5 et 28,2,3). Dans un cas tout à fait clair, *stili* signifie les styles : 26,1,2 *haec quidam ueterum formidantes cognitiones actuum uariorum stilis uberibus explicatas, non edidere superstites* ; on notera que nous sommes ici dans le contexte de la préface du livre 26, qui traite, comme l'épilogue, de questions théoriques relatives à l'historiographie, ici très évidemment de certains dangers liés à l'activité d'historien. Dans deux passages *stili* signifie « auteurs », et ici il faut donner acte à Blockley que le sens qu'il suppose en 31,16,9 est bien attesté chez Ammien, mais chez Ammien seul : 23,6,13, dans la digression géographique sur la Perse : *utque geografici stili formarunt* ; il s'agit bien ici d'auteurs traitant de géographie, comme du reste aussi en 27,4,2, également dans un contexte géographique — il s'agit de la digression sur la Thrace — : *erat Thraciarum descriptio facilis, si ueteres concinerent stili...* Ammien a audacieusement développé la métaphore du style, il passe de la manière d'écrire à celui qui écrit. La singularité de l'emploi paraît dans la manière dont 23,6,13 est expliqué par les commentateurs hollandais : « from 27,4,2... it can be gathered that Amm. here uses *stilus geographicus* as a metonymia for a writer on geography. [12] » Reste 31,16,9, objet du présent débat. À ce point de la discussion, il est évident que le sens « auteur » n'y est pas exclu, encore que ce qui précède rende cette supposition peu vraisemblable : les deux seuls cas clairs d'emploi de *stili* =

12. J. den Boeft — J. W. Drijvers — D. den Hengst — H. C. Teitler, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus XXIII*, Groningen, 1998, p. 144. Ce sens particulier n'est pas enregistré par l'*OLD*, qui ne tient pas compte des textes postérieurs à 200, mais pas non plus par le Gaffiot, qui prétend couvrir toute la latinité.

« auteurs » concernent des géographes ; dans un contexte de discussion sur l'historiographie, en 26,1,2, Ammien utilise *stili* = « styles ».

Pour en avoir le cœur net, il convient de soumettre à une analyse lexicographique également le contexte. D'abord *procudere*. Par chance, ce lemme a récemment paru dans le *Thesaurus* [13]. Comme il n'est pas précédé de *stellula*, l'article qui suit enregistre toutes les occurrences disponibles dans les archives du *Thesaurus*, c'est-à-dire l'ensemble des textes existants jusqu'en 200 apr. J.-C., un choix, complété par tous les index disponibles, pour la période postérieure. Il n'y a même pas une trentaine d'attestations. Ce terme du vocabulaire de la métallurgie, *producendo cudere*, s'emploie au sens propre de Plaute à l'Antiquité tardive. Au figuré, le verbe peut signifier soit affecter un objet existant d'une qualité supplémentaire (Varro *Men.* 551 *legendo autem et scribendo uitam procudito*), soit créer un objet (Lvcr. 3,1081 *nec noua uiuendo procuditur ulla uoluptas*). C'est à la première catégorie qu'appartient l'emploi de Cicéron (*de orat.* 3,121) qu'Ammien imite en 31,16,9 : *non... solum acuenda nobis neque procudenda lingua est, sed... complendum... pectus... copia* (*sc. rerum*). Cicéron lui-même emprunte apparemment cette métaphore à Pindare (*Pyth.* 1,86) : ἀψευδεῖ δὲ πρὸς ἄκμονι χάλκευε γλῶσσαν, « forge ta langue sur une enclume non mensongère ». Ce qu'il y a en outre de frappant avec ce verbe, c'est que, alors que le reste des auteurs ne l'emploient chacun qu'une ou deux fois, il est utilisé cinq fois par Lucrèce, et quatre fois par Ammien, et par ce dernier toujours au sens figuré utilisé par Cicéron, qui se révèle ainsi être pour lui la source unique par laquelle il connaît ce mot. Outre un complément direct, ce verbe admet un régime introduit par une préposition : Tert. *cult. fem.* 1,5 l. 23 *materiae... in quocumque usu procudendae*. Les deux seuls autres régimes prépositionnels se lisent chez Ammien, introduits par *ad* : le passage ici discuté, 31,16,9, et en outre 30,4,13, dans la digression sur les avocats, *ad expugnandam ueritatem ora mercennaria procudentes* (*sc. causidici*). On constate donc que les prépositions *in* et *ad* utilisées avec ce verbe indiquent le but de l'opération consistant à affecter un objet d'une qualité supplémentaire. Or, dans le sens que Blockley imagine pour 31,16,9, il faut donner au complément prépositionnel le sens d'une adéquation à un autre objet — « in accordance with the greater pens », traduit-il —, ce qui non seulement n'est conforté par aucun emploi de même sorte de *procudere ad*, mais encore implique pour la préposition *ad* un sens que celle-ci ne comporte pas. Quant à la traduction de Sabbah, « frapper leur langage au coin des meilleurs auteurs », elle est certes fort élégante, mais s'éloigne considérablement de la structure latine correspondante. Pour exprimer l'idée que préconisent Blockley et Sabbah, il faudrait utiliser la préposition *secundum*, qui cependant s'accorderait mal avec la préfixe *pro-* du verbe composé, et n'est de fait pas attestée avec *procudere*.

13. X 2, 1556,29-1557,9 (H. Beikircher, 1998). Au moment où Blockley rédigeait son étude, cet article n'était pas encore à disposition mais, comme le verbe en question est rare, ce n'était pas une entreprise herculéenne de procéder au type de recherche défini plus haut concernant *stilus*. En outre, un simple coup d'œil à l'un des deux index disponibles pour Ammien était déjà révélateur.

Une dernière question lexicographique doit être ici soulevée. Qu'en est-il du couple *maiores stilos* ? Au pluriel, il n'est attesté nulle part ailleurs ; au singulier en revanche, il existe des parallèles, mais apparemment en tout petit nombre, et en tout cas dans aucun texte antérieur à l'an 200. Je n'en connais pour ma part que deux. Tout d'abord Eutrope 10,18,3 dans la phrase conclusive de son opuscule : parvenu à l'époque des empereurs sous lesquels il écrit, Eutrope précise : *nam reliqua stilo maiore dicenda sunt*. Ensuite l'auteur de la *Quadriga tyrannorum*, qui prétend écrire avant le 1.5.305, ou bien avant l'été 306 [14], dans la phrase conclusive de cette vie (15,10) : *nam Diocletianus et qui secuntur stilo maiore dicendi sunt*. Ces deux passages sont connus de Blockley (cf. son étude, p. 308, n. 17), mais il ne leur accorde aucune signification. Il est clair que l'extrême rareté de cette *iunctura*, très vraisemblablement réalisée pour la première fois par Eutrope, et le fait qu'elle apparaît dans la phrase conclusive de trois ouvrages historiographiques, n'est pas dépourvu de signification. Ammien connaît assurément Eutrope, et sa phrase finale imite en la variant celle de l'abréviateur. Si ce dernier se contente d'un banal singulier, Ammien, en conformité avec l'ambition littéraire de son œuvre, se singularise (si je puis dire !) en recourant au rare pluriel apuléen. Quant à « Vopiscus », qui connaît non seulement Eutrope, mais aussi Ammien [15], il prend la troisième place dans cette lignée, mais en revient, ce qui sied à son affectation de simplicité, au singulier d'Eutrope. Il serait très étonnant qu'Ammien utilise le terme *stilus* dans un sens différent de celui qu'il a chez Eutrope, et que « Vopiscus » prenne la suite sans sourciller. Cette série d'emplois de *stilus*, qualifié par l'adjectif *maior*, dans un contexte absolument semblable, suggère très fortement l'identité des sens pour les trois occurrences, et donc l'opportunité de conserver le sens traditionnel en Ammien 31,16,9 : « je leur conseille d'adapter leur langage à un style plus élevé ». Signalons dès maintenant que nous rencontrerons dans la suite de cette étude des variations synonymiques du groupe *stilus maior*, ce qui est de nature à nous conforter dans l'idée qu'il correspond à une notion bien établie et claire, celle d'un niveau de style plus élevé.

Après cet examen lexicographique minutieux, il convient d'élargir le débat et de vérifier l'affirmation de Blockley selon laquelle l'interprétation traditionnelle des dernières lignes de l'œuvre d'Ammien impliquerait de la part de l'historien une confession de son incapacité parfaitement invraisemblable. Il est incontestable que le texte adopté et traduit par Rolfe constitue l'énonciation d'un motif, ou d'un prétexte, pour ne pas poursuivre plus loin son œuvre historique. Une première chose qu'il faut bien voir, c'est que le texte et la traduction adoptés par Blockey et Sabbah, sous une forme notablement atténuée, exprime peu ou prou la même idée. Ce qui me semble dans le présent contexte complètement échapper à Blockley, c'est que la déclaration finale d'Ammien s'inscrit dans une

14. Cf. le premier de mes deux ouvrages cités n. 2, p. 203 et 207.

15. Pour l'*HA* et Eutrope, cf. A. Chastagnol, *Histoire Auguste*, édition bilingue, Paris, 1994, p. lxviii-lxix ; pour l'*HA* et Ammien, cf., dans mes deux ouvrage cités n. 2, les passages auxquels renvoie l'index des matières *s.u.* Ammien Marcellin (V 1, p. 328 ; V 2, p. 414).

tradition fortement établie, archiconnue et topique, qu'il est d'usage de désigner par le terme *recusatio*. Certes, le procédé est sans doute plus familier à ceux qui étudient les poètes qu'à ceux qui interprètent les historiens. Il est abondamment mis en œuvre par exemple par Horace et Properce, quand ceux-ci expliquent pourquoi ils ne sont pas tentés par la poésie épique. La *recusatio* n'est qu'apparemment une « humble confession d'incompétence », ce n'est en réalité qu'une manière courtoise de se soustraire à des sollicitations, réelles ou imaginaires, qui n'implique aucunement une sincère conviction d'incapacité. Ce que dit Horace en *Épîtres* 2,1,250-257 (...*si*, *quantum cuperem*, *possem quoque*...) ne l'empêche pas de terminer son troisième livres d'*Odes* par le célèbre *exegi monumentum aere perennius* (3,30,1), et quand bien même Properce se laisse apostropher par Apollon, qui l'écarte de la source Castalie et lui recommande de ne pas s'éloigner de la rive avec sa barquette poétique (3,3,15-24), il ne s'en considère pas moins comme le Callimaque romain (4,1,64). Ces *recusationes* ne sont de prétendues confessions d'incapacité de pratiquer tel genre littéraire que pour se livrer sans retenue aucune à un autre type de poésie, où les intéressés ont la juste conscience d'exceller. Replacée dans ce contexte, l'affirmation d'Ammien à la fin de son œuvre, dans la version Rolfe et même dans la version Blockley, ne peut aucunement être considérée comme l'aveu d'une quelconque infériorité, mais simplement comme l'indice du refus de s'engager sur une voie différente de celle qu'il a suivie jusqu'ici. Le recours à la notion de *recusatio* et à sa tradition littéraire montre que les notions de modestie, d'humilité, sont ici non pertinentes ; ce qui est en cause, c'est le refus d'Ammien de faire autre chose que ce qu'il a fait auparavant. Mais à quoi se refuse-t-il ? c'est ce qu'explicitent parfaitement les derniers mots du paragraphe, à condition qu'on les interprète de manière traditionnelle.

Pour justifier mon point de vue, je suis amené à reprendre ici en français de manière résumée des éléments d'une communication que j'ai présentée en septembre 2002 à Düsseldorf en allemand dans le cadre d'un colloque en l'honneur d'Anthony Birley, sous le titre *Biographie und Panegyrikus : wie spricht man vom lebenden Kaiser* [16] ? Il y a de la part de Blockley un malentendu qui résulte du fait qu'il ne tient aucun compte des principes rhétoriques qui règlent la mise en œuvre de toute composition de prose d'art (et du reste aussi de poésie) dans l'antiquité, la doctrine des *genera dicendi*, des niveaux de style. Il me faut ici m'arrêter à certains détails que les philologues connaissent bien, mais que les historiens semblent en partie ignorer. Cette doctrine a été exposée pour la première fois en latin par la *Rhétorique à Hérennius*, qui donne des exemples de bonnes et de mauvaises réalisations dans chacun des trois niveaux (4,11-15). Ces trois niveaux sont χαρακτῆρ ἁδρός, *genus graue*, style sublime, χαρακτήρ μέσος, *genus mediocre*, style tempéré, χαρακτὴρ ἰσχνός, *genus extenuatum*, style simple. Le lecteur est averti que certains niveaux de style s'adap-

16. Dans K. Voessing, *Biographie und Prosopographie*, « Historia-Einzelschriften » 178, Stuttgart, 2005, p. 103-118.

tent à certains contenus, et pas à d'autres, selon la notion du πρέπον. Cicéron, dans l'*Orator* (69), précise que le style simple sert à *probare*, le style tempéré à *delectare*, le style sublime à *flectere*. Dans chacun de ces domaines, on peut atteindre à la perfection. Dans un discours judiciaire, chaque partie aura son style ; l'argumentation sera en style simple, la narration en style tempéré, les parties pathétiques, notamment la péroraison, en style sublime. Le fait que la narration ressortisse au style tempéré n'est pas sans importance pour l'historiographie. Voyons en effet comment Cicéron définit le style de l'histoire dans le *de oratore* (2,64) : « pour l'expression, il convient de s'attacher à un style coulant, soutenu, qui se répand harmonieusement avec une certaine douceur, sans la rudesse judiciaire ni les pointes propres au forum » [17]. L'historien, qui n'a pour tâche ni de vaincre un adversaire, ni d'emporter l'adhésion des juges en faisant appel à leurs sentiments, adopte tout naturellement ce style tempéré [18]. Par ailleurs, vu ce qui précède, il est évident que l'orateur doit, du moins en théorie, être capable de mettre en œuvre avec le même succès les trois niveaux de style, même s'il est vrai que Cicéron, juge sévère, estime que, dans la réalité, seul Démosthène a eu le génie de les pratiquer avec un égal bonheur (*orat*. 20-23). Lorsque donc Ammien, à la fin de son œuvre, invite ses continuateurs potentiels à *procudere linguas ad maiores stilos*, « à mettre sur l'enclume leur langue en vue d'un style plus élevé », il n'exprime aucune espèce de modestie, il énonce tout simplement les conséquences inéluctables d'un état de fait évident pour lui-même comme pour ses lecteurs cultivés. Étant donné qu'il écrit encore du vivant de Théodose, ou à la rigueur du vivant de ses deux fils, poursuivre son récit historique reviendrait, jusqu'à nouvel avis, à parler d'un empereur vivant, ou du père d'empereurs vivants, c'est-à-dire à passer du genre historique à celui du panégyrique, qui relève de l'éloquence démonstrative ou épidictique, et donc du style sublime. En d'autres termes, Ammien dit à ses successeurs : « si vous prenez la suite de mon récit, passez au style sublime. » Ammien en serait au besoin bien évidemment tout à fait capable. Un critique malicieux de son ouvrage historique pourrait même insinuer que, plus souvent qu'à son tour, il adopte dans son œuvre un ton excessivement grandiloquent pour l'histoire, par exemple dans la première phrase qui en subsiste, en 14,1,1. Mais il n'en a tout simplement pas envie, c'est le sens profond de cette dernière phrase, qui est bel et bien, comme je l'ai déjà esquissé plus haut, et quel que soit le texte qu'on adopte, une *recusatio*. Je me vois confirmé dans la conviction que *maiores stili* en Ammien 31,16,9 signifie « un style plus élevé » par un passage d'Horace : il s'agit de l'*Ode* 4,2, adressée à Iullus Antonius, qui met aussi en œuvre une *recusatio* ; le poète refuse de chanter les exploits d'Auguste en un poème lyrique, car il faudrait pour un tel sujet être l'égal de Pindare. Ce thème convient en revan-

17. Voici le texte : *uerborum autem ratio et genus orationis fusum atque tractum et cum lenitate quadam aequabiliter profluens sine hac iudiciali asperitate et sine sententiarum forensibus aculeis persequendum est*.

18. Cf. A. D. Leeman — H. Pinkster — H. L. W. Nelson, *M. T. Cicero, de oratore libri III*, commentaire, II, Heidelberg, 1985, p. 268.

che à Iullus lui-même, car il est poète épique ; c'est à ce titre qu'Horace le qualifie de *maiore poeta plectro* (v. 33). Comme dans les emplois chez les historiens ici examinés, l'adjectif *maior* désigne un niveau de style plus élevé par rapport à un autre qui l'est moins, celui de la poésie épique par rapport à celui de la poésie lyrique. En exprimant la raison de son refus, Horace ne veut naturellement pas dire qu'il se sent inférieur à un poète épique (qui adopte le style sublime) parce que lui-même pratique la poésie lyrique (qui relève plutôt du style tempéré) et la satire (qui relève du style simple). Une expression de Némésien apporte une confirmation supplémentaire (*cyn.* 63) : dans ce cas, il n'y a pas de *recusatio* formelle, le poète se borne à annoncer que, en changeant de genre poétique, il sera amené à changer aussi de niveau style : dans un poème didactique relevant du style tempéré, il exprime en effet son intention de chanter les triomphes de Carin et de Numérien, ce qui relève de la poésie épique, et par conséquent du style sublime ; il précise qu'il devra se mettre à l'œuvre *meliore lyra* [19]. Dans ce dernier exemple, personne n'a jamais pensé que la modestie ou l'humilité pussent jouer un rôle, puisque c'est le même poète qui proclame son intention de changer de registre.

Les parallèles rapidement mentionnés plus haut d'Eutrope et de l'*Histoire Auguste* à propos du *stilus maior* montrent que ce refus du panégyrique est, comme on pouvait du reste s'y attendre, un lieu commun, sur lequel je voudrais m'attarder quelque peu à la fin de cette étude. Certes, la règle selon laquelle les historiens de l'époque mettraient un point final à leur récit au moment de la mort du prédécesseur de l'empereur sous le règne duquel ils vivent souffre diverses exceptions. Velléius Paterculus n'a pas hésité à s'étendre longuement sur le règne de Tibère dans une œuvre publiée du vivant de cet empereur. Aurélius Victor publie du vivant de Constance II un résumé historique dont le récit comprend une partie du règne de ce prince, et fait son éloge tout en critiquant sévèrement ses sous-ordres, ce qui implique la conclusion non formulée que Constance II ne sait pas s'entourer [20]. L'auteur anonyme de l'*Epitome de Caesaribus* change de ton dans le dernier chapitre, qui est un éloge de Théodose. En outre, les coupures entre périodes impliquant des niveaux de style différents ne sont souvent pas nettes. Après 337, bien que Constantin soit mort, ses fils sont au pouvoir ; la situation est identique après la mort de Théodose en 395 ; Valentinien 1er meurt en 375, mais son frère Valens lui survit pendant trois ans. La réserve manifestée par Eutrope, Ammien et l'auteur de l'*Histoire Auguste* se trouve cependant aussi exprimée ailleurs, tout d'abord par Rufius Festus, qui conclut son histoire des provinces orientales, et du même coup son abrégé, en ces termes, adressés à Valens (30,1 Arnaud-Lindet) : « Avec quelle emphase, prince invaincu, faut-il ensuite faire retentir tes exploits ! quand bien même je suis inférieur à cette tâche

19. Les textes de Horace et de Némésien sont allégués avec d'autres par R. Helm, *Hieronymus und Eutropius*, dans *RhM*, 76, 1927, p. 138-170 et 254-306, ici p. 305-306.
20. Cf. Avr. Vict. *Caes.* 42,24-25.

par mes capacités oratoires, et alourdi par l'âge, je m'y lancerai » [21]. Ce texte appelle trois remarques. 1) Festus varie Eutrope en remplaçant *stilo maiore* par *quam magno... ore*, il évoque donc lui aussi la nécessité d'un changement de ton ; 2) il exprime clairement, sinon sincèrement, un sentiment d'infériorité face à la tâche envisagée ; 3) il promet une suite à son livre qu'il n'a sans doute aucune intention de rédiger. Ce motif avait déjà été mis en œuvre par Eutrope dans les lignes qui suivent celles que j'ai citées plus haut : après avoir dit *nam reliqua stilo maiore dicenda sunt* (10,18,3), il ajoute en effet : *quae nunc non tam praetermittimus quam ad maiorem scribendi diligentiam reseruamus*. On le retrouve sous une forme inattendue en conclusion à la préface de la *Chronique* de Jérôme (p. 7,3-9 Helm) : « M'arrêtant là (à la fin de 378), j'ai mis de côté le reste de l'époque de Gratien et celle de Théodose en vue de la rédaction d'une histoire d'un souffle plus ample, non pas que je craigne d'écrire sans me censurer et véridiquement sur les vivants — la crainte de Dieu expulse en effet la crainte des hommes —, mais parce que tout est incertain du fait que les Barbares se déchaînent encore sur notre territoire » [22]. On tombe ici sur une nouvelle variation du *stilus maior*, le *stilus latioris historiae*, comme chez Festus sur une promesse de Jérôme probablement tout aussi insincère de continuer son œuvre, et surtout sur une singulière pirouette relative au motif du danger qu'il y a de parler de l'empereur vivant, dont l'auteur de la *Chronique* affirme non sans fanfaronnade que, en tant que chrétien, il le méprise. La raison prétendument véritable qu'il allègue ne trompe cependant personne puisque, en mentionnant le *stilus latioris historiae* nécessaire à une éventuelle suite, il indique sans doute qu'elle prendrait un cours plus ample que le style télégraphique de la *Chronique*, mais reconnaît aussi implicitement que celle-ci devrait adopter le ton du panégyrique. Ces fausses promesses, excuses cousues de fil blanc, ont un illustre précédent dans la célèbre affirmation de Tacite au début des *Histoires* (1, 1, 4) : « Que s'il me reste assez de vie, j'ai réservé pour ma vieillesse un sujet plus riche et plus paisible, le règne de Nerva et l'empire de Trajan ; rares et heureux temps, où il est permis de penser ce qu'on veut, et de dire ce qu'on pense » (trad. J. L. Burnouf) [23].

Il m'apparaît que les divers parallèles poétiques et historiographiques que j'ai allégués montrent clairement comment il faut entendre la phrase conclusive de l'œuvre d'Ammien : c'est une *recusatio*, un refus de passer au récit du règne de l'empereur vivant qui impliquerait un changement de niveau de style. Pas plus que Tacite, Eutrope, Rufius Festus ou Jérôme, Ammien n'est disposé à franchir ce pas, et ceux qui le franchiront sont dûment avertis : ils doivent remettre leur langage sur l'enclume, le réfor-

21. Voici le texte (30,1 Arnaud-Lindet) : *quam magno deinceps ore tua, princeps inuicte, facta sunt personanda ! quibus me licet imparem dicendi nisu et aeuo grauiorem parabo.*

22. Voici le texte : *quo fine contentus reliquum temporis Gratiani et Theodosii latioris historiae stilo reseruaui, non quo de uiuentibus timuerim libere et uere scribere — timor enim Dei hominum timorem expellit —, sed quoniam dibacchantibus adhuc in terra nostra barbaris incerta sunt omnia.*

23. Voici le texte : *quod si uita suppeditet, principatum diui Neruae et imperium Traiani, uberiorem securioremque materiam, senectuti seposui, rara temporum felicitate, ubi sentire quae uelis et quae sentias dicere licet.*

mer en vue du style sublime qui sied au panégyrique. Il convient donc de rejeter l'interprétation de Blockley adoptée par Sabbah.

Cette conclusion à elle seule n'implique pas qu'on tranche le débat sur la chronologie de l'achèvement de l'œuvre d'Ammien. La phrase finale telle que je propose de l'entendre peut avoir été rédigée n'importe quand sous le règne de Théodose, et à la rigueur même sous celui de ses fils. Ce débat se profile en revanche derrière un autre passage d'Ammien, 26,1,1-2, dont l'interprétation est en un certain sens liée à celle de 31,16,9, ne serait-ce que parce qu'on y retrouve le mot *stilus* au pluriel dans son sens abstrait. Je ne reprends pas cette problématique ici, je l'ai traitée en détail dans l'exposé en allemand mentionné plus haut [24]. Je me borne à indiquer que, par une démarche semblable à celle que j'ai adoptée ici, en partant d'une analyse lexicographique et grammaticale replacée ensuite dans un contexte plus large, j'arrive à une interprétation assez différente d'une partie de celles qui ont été proposées récemment, et j'y lis la confirmation que les livres 26-31 d'Ammien n'ont été rédigés qu'après la mort de Valentinien II en 392 [25].

*
* *

Dans la discussion qui a eu lieu après la présentation de cette communication le 11 décembre 2004, des observations ont été faites par mes auditeurs qui apportent de l'eau à mon moulin. Deux méritent d'être mentionnées ici. 1) Le contraste avec le panégyrique est déjà préparé par le début du paragraphe 31,16,9, quand Ammien dit : *opus ueritatem professum numquam ut arbitror sciens silentio ausus corrumpere uel mendacio*. Cela est la règle de l'histoire ; en revanche, le panégyriste tait ce qui est négatif et amplifie ce qui est positif. Il y a donc en 31,16,9 un balancement entre « histoire » et « panégyrique » : ce que j'ai fait, puisque j'y respecte scrupuleusement la vérité, relève de l'histoire ; pour la suite, il faut passer au style sublime du panégyrique, où à cet égard les règles sont plus souples. Il est amusant de constater que Pacatus, dans son *Panégyrique de Théodose* (47,6), se livre à un même petit jeu, mais en sens inverse : dans mon panégyrique, je n'ai dit que la vérité, et toute la vérité, si bien que, paradoxalement et contre toute attente, mon œuvre pourra servir de source aux historiens. 2) En droite ligne des parallèles d'Apulée, le pluriel *stilos* est appelé par la série de pluriels qui précède, *potiores*, *florentes*, *adgressuros*, et surtout *linguas* : Ammien s'adresse à plusieurs continuateurs potentiels, ayant chacun leur langue, et leur style ; il peut donc y avoir plusieurs styles individuels, qui ont chacun leurs caractéristiques spécifiques, mais qui doivent en tout cas être des styles plus élevés, *maiores stilos*. Ammien imite donc fidèlement, ici, tout comme en 26,1,2, les passages d'Apulée cités plus haut, où *stilus* apparaît au pluriel dans des contextes où il est question de plusieurs écrivains, ayant aussi chacun d'eux leur style.

24. Cf. ci-dessus, n. 16.

25. Je partage donc à cet égard le point de vue de G. Sabbah ; cf. son édition citée ci-dessus n. 5, p. xxxii-l, ainsi que celle de M.-A. Marié des livres 26-28 d'Ammien, CUF, Paris, 1984, p. 8-14, qui exposent les éléments du débat et mentionnent les champions des diverses solutions proposées.